

## Les investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaison

### Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« Inaction climatique de l'État ». Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le tribunal administratif de Paris. C'est aussi, à demi-mot, le Conseil d'État. Deux décisions marquant un tournant dans la responsabilité de l'État en matière climatique. Une responsabilité envers les individus, envers la biodiversité et envers la planète. Il s'agit bel et bien de « l'affaire du siècle ».

Ces décisions s'inscrivent dans le contexte de la présentation du projet de loi « climat » en réponse aux propositions de la convention citoyenne et dont le texte suscite de fortes réactions, à commencer par celle du Haut Conseil pour le Climat, mettant en avant le manque d'ambition du projet de loi.

Alors, les discussions autour des filières stratégiques pAlors, les discussions autour des filières stratégiques pour l'avenir et leur financement ne peuvent évidemment ignorer l'enjeu pivot que constitue le changement climatique et le besoin de penser nos investissements à travers le spectre de nos engagements environnementaux. Selon l'INSEE, les dépenses annuelles en faveur du climat devraient être de 4,5 % du PIB pour atteindre la neutralité carbone en 2050, nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 1,9 %. Le bilan concernant la protection et la reconquête de la biodiversité n'est pas meilleur, malgré la loi de 2016, le déclin continue.

Mais alors face à ces enjeux, comment investir stratégiquement ? L'avis qui nous est présenté s'articule autour de deux piliers considérés comme des investissements nécessaires pour l'avenir : l'hydrogène et l'immobilier. Deux secteurs qui doivent impérativement s'adapter à la transition écologique, comme plus généralement l'ensemble de nos filières industrielles.

L'investissement dans l'hydrogène, tout d'abord, ne doit pas se faire au détriment des énergies renouvelables, dans lesquelles la France a d'ores et déjà investi comme l'éolien ou le photovoltaïque. Leurs investissements doivent eux aussi être repensés et non oubliés. Par ailleurs, les perspectives de production de l'hydrogène au-delà de l'utilisation d'énergies fossiles demeurent insuffisantes, à l'instar de l'électrolyse de l'eau qui bien qu'étant une méthode décarbonée de production, implique une forte consommation d'eau douce.

Si l'hydrogène est objectivement une source d'énergie à fort potentiel, il ne suscite pour le groupe, qu'un enthousiasme modéré. Pour nous, ces évolutions technologiques n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une réduction drastique de notre consommation énergétique.

Concernant l'immobilier, nous rejoignons l'avis sur le fait qu'il s'agit en effet d'un investissement d'avenir. La lutte contre le mal logement et le non-logement doit être une priorité, tout comme la lutte contre la précarité énergétique. Rappelons que début 2020, cela touchait respectivement 4 millions et 3,5 millions de personnes.

Chacune et chacun doit pouvoir accéder à un logement, ce qui implique d'agir sur la vacance et réhabiliter les friches pour demeurer, malgré les besoins de logements, dans la trajectoire « zéro artificialisation nette ».

La politique de rénovation énergétique est un autre levier qui nécessite de redoubler d'intensité. Le dispositif de suivi et d'évaluation doit également être renforcé afin de s'assurer que le public cible des aides à la rénovation est bien atteint.

Malgré les réserves évoquées sur l'hydrogène, les enjeux entourant le logement étant cruciaux, le groupe a voté favorablement cet avis.